

Commission des valeurs mobilières du Québec

BULLETIN

Table des matières

1998-09-18 Vol. XXIX n° 36

1. AVIS			
1.1 Avis d'audience publique.....	1		
1.2 Consultations en cours.....	1		
– Avis de consultation concernant le Protocole d'entente en vue du Régime d'examen concerté.....	1		
– Avis de consultation concernant le projet d'Instruction canadienne 43-201 - Régime d'examen concerté du prospectus et de la notice annuelle initiale	1		
– Avis de consultation concernant le projet de norme canadienne 31-101 et son instruction complémentaire 31-101 CP - Régime d'examen concerté des demandes d'inscription.....	1		
– Projet de norme canadienne 43-101 concernant les normes de présentation de l'information ayant trait aux propriétés d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière.....	2		
– Projet de norme canadienne 81-101 concernant le régime de prospectus des organismes de placement collectif.....	2		
– Projet de norme canadienne 62-103 - mécanisme d'alerte et autres sujets relatifs aux déclarations d'initiés et aux offres publiques.....	3		
1.3 Calendrier des audiences.....	4		
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.....	4		
1.5 Autres avis	4		
– Échéances pour le dépôt des prospectus en 1998	4		
– La CVMQ emménage dans ses nouveaux locaux.....	4		
2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC			
2.1 Décisions de la Commission	5		
– Bowater Canada Inc.	5		
Avenor Inc.			
Bowater Inc.			
Bowater Canadian Holdings Inc.			
– Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.....	6		
– Corporation Financière Fortune.....	6		
Clarington Capital Limited Partnership			
Clarington Capital Management Inc.			
Panzures, Sam			
– Fonds d'actions MetroNet.....	7		
		Corporation de communications MetroNet	
		National Financial Services Corporation	
		Investissements Fidelity Canada	
		– Fonds de revenu RÉR Artisan	8
		Fonds de croissance dynamique Artisan	
		Fonds d'actions canadiennes Artisan	
		Fonds de revenu fixe canadien Artisan	
		Fonds de revenu fixe mondial Artisan	
		Fonds de croissance et de revenu Artisan	
		Fonds de croissance Artisan	
		Fonds de revenu Artisan	
		Fonds d'actions internationales Artisan	
		Fonds de croissance maximale Artisan	
		Fonds de croissance dynamique RÉR Artisan	
		Fonds de croissance et de revenu RÉR Artisan	
		Fonds de croissance RÉR Artisan	
		Fonds de croissance maximale RÉR Artisan	
		Artisan Special Tangible Properties Fund	
		Fonds d'actions américaines Artisan	
		– ScotiaMcLeod Inc.	10
		(Associated Freezers Income Trust)	
		3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	
		4. POURSUITES JUDICIAIRES	
		4.1 Poursuites criminelles	11
		4.2 Poursuites pénales	11
		4.3 Poursuites civiles	11
		5. INTERDICTIONS	
		5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs	11
		5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs	11
		5.3 Levées d'interdiction	11
		6. PLACEMENTS	
		6.1 Visas de prospectus.....	12
		Prospectus provisoires	
		– Finning International Inc.....	12
		Prospectus définitifs	
		– Diversified Fund of Canada (The)	12
		Core Canadian Equity Fund	
		Active Balanced Fund	
		Active Fixed Income Fund	
		– Fonds communs de placement Royal	12
		Fonds Indiciel Canadien Royal	
		Fonds Indiciel Américain Royal	
		Fonds Indiciel REER Américain Royal	
		Fonds Indiciel REER International Royal	

Fonds Indiciel Canadien Plus Royal		– Neurochem Inc.....	19
Fonds Indiciel Américain Plus Royal		– Patheon Inc.....	19
– Tm Bioscience Corporation.....	12	6.6 Dépôt de suppléments.....	19
Modifications du prospectus		– General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée.....	19
– Fonds de fonds Dundee (anciennement Fonds d'investissement Dynamique).....	12	7. OFFRES PUBLIQUES	
– Groupe de fonds AIC.....	12	7.1 Avis.....	20
Modifications de la notice d'offre		– Optus Natural Gas Distribution Income Fund..... (Westcastle Energy Trust)	20
– Héron Exploration Inc.....	12	7.2 Dispenses.....	20
– Placer Dome Inc.....	13	7.3 Refus.....	20
– Placer Dome Inc.....	13	8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS	
6.2 Dispenses de prospectus.....	13	8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs.....	20
– Alliance Communications Corporation.....	13	8.2 Inscriptions.....	20
– Caisse populaire de Nicolet (Caisse issue de la fusion).....	13	8.3 Inscriptions conditionnelles.....	22
– Canmine Resources Corporation.....	13	8.4 Agréments.....	22
– Compagnie Seagram Ltée (La).....	13	8.5 Reprises d'activités.....	22
– Corporation Capital Gibraltar Springs.....	14	8.6 Interruptions d'activités.....	24
– D. Keith McNair Trust.....	14	Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.....	24
– EG&G, Inc.....	14	8.7 Radiations.....	25
– Exploration Malartic-Sud Inc.....	14	8.8 Cessations de fonctions.....	26
– Explorations Minières du Nord Ltée.....	14	8.9 Dispenses.....	26
– Exploration Nora Inc.....	14	8.10 Exercice d'une autre activité.....	27
– Exploration Nora Inc.....	14	8.11 Refus.....	27
– Fonds Canadien de Placement Immobilier.....	14	8.12 Divers.....	27
– Frontier Corporation.....	15	– Horizon 360° et Associés Inc.....	27
– Helix Hearing Care of America Corp.....	15	– Investissements Excel Inc.....	27
– Icon Energy Limited.....	15	– Groupe de Planification Financière DPM Inc.....	27
– Leigh Resource Corporation.....	15	– Valeurs Mobilières DPM Inc.....	27
– The Men's Wearhouse, Inc.....	15	9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION	
– NCE Oil & Gas Income Property Fund.....	15	9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers.....	28
– Pirelli S.p.A.....	15	– Bell Canada International Inc.....	28
– Ressources Freewest Canada Inc.....	15	– CQI-Biomed International Inc.....	28
– Ressources Gammon Lake Inc.....	16	– Samax Gold Inc.....	28
– Semafo Inc.....	16	9.2 Dispenses.....	28
6.3 Avis de placement.....	16	9.3 Refus.....	28
– AirNet Communications Corporation.....	16	9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti.....	28
– Art Aérospatiale Recherches & Technologies Inc.....	16	– Idéal Métal Inc.....	28
– Banque Toronto-Dominion (La).....	16	ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS	
– Cadillac Fairview Corporation et The Erin Mills Development Corporation.....	16	A. Dépôt de documents d'information.....	A-1
– Corporation Lithos.....	16	B. Déclarations d'initiés.....	B-1
– Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.....	17	C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec.....	C-1
– Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.....	17		
– Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.....	17		
– Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.....	18		
– HRS Holdings Limited.....	18		
– Mines Aurizon Ltée.....	18		
– Mines Aurizon Ltée.....	18		
– MPACT Immedia Corporation.....	18		
– Putnam Canadian Global Trusts.....	18		
– Technologie Silanis Inc.....	18		
– Uniforêt Inc.....	18		
– Uniforêt Inc.....	19		
6.4 Refus.....	19		
6.5 Divers.....	19		
– Frontier Corporation.....	19		
– KMS Power Income Fund.....	19		
– The Men's Wearhouse, Inc.....	19		

1. AVIS

1.1 Avis d'audience publique

1.2 Consultations en cours

– Avis de consultation concernant le Protocole d'entente en vue du Régime d'examen concerté

Cet avis a été publié le 19 juin 1998 (Vol. XXIX, n° 23, pages 2 à 9).

Les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs observations sur ce Protocole sur le Régime d'examen concerté, par écrit, avant le **19 septembre 1998**, à l'adresse suivante :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
800, square Victoria
C. P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 873-5326
1-800-361-5072

Courriel : claudestpierre@cvmq.gouv.qc.ca

Les personnes qui soumettent des observations nous obligeront en nous transmettant une copie électronique de leurs observations sur disquette (en Word).

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

M^{me} Rosetta Gagliardi
Conseillère en réglementation
Direction de la recherche et du développement des marchés

Tél. : (514) 873-5009, poste 252
Courriel : rosetta.gagliardi@cvmq.gouv.qc.ca

– Avis de consultation concernant le projet d'Instruction canadienne 43-201 - Régime d'examen concerté du prospectus et de la notice annuelle initiale

Cet avis a été publié le 19 juin 1998 (Vol. XXIX, n° 23, pages 9 à 11) et un avis additionnel a été publié le 31 juillet 1998 (Vol. XXIX, n° 29, aux pages 5 et 6 et à l'Annexe E).

Les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs observations sur ce projet d'Instruction canadienne, par écrit, avant le **19 septembre 1998**, à l'adresse suivante :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
800, square Victoria
C. P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 873-5326
1-800-361-5072

Courriel : claudestpierre@cvmq.gouv.qc.ca

Les personnes qui soumettent des observations nous obligeront en nous transmettant une copie électronique de leurs observations sur disquette (en Word).

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

M^{me} Rosetta Gagliardi
Conseillère en réglementation
Direction de la recherche et du développement des marchés
Tél. : (514) 873-5009, poste 252
Courriel : rosetta.gagliardi@cvmq.gouv.qc.ca

– Avis de consultation concernant le projet de norme canadienne 31-101 et son instruction complémentaire 31-101 CP - Régime d'examen concerté des demandes d'inscription

Cet avis a été publié le 19 juin 1998 (Vol. XXIX, n° 23, pages 11 à 14).

Les personnes invitées à faire part de leurs observations sur ce projet de norme canadienne et de son instruction complémentaire, par écrit, avant le **19 septembre 1998**, à l'adresse suivante :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
800, square Victoria
C. P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 873-5326
1-800-361-5072

Les personnes qui soumettent des observations nous obligeront en nous transmettant une copie électronique de leurs observations sur disquette (en Word).

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites et reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Les personnes qui ont des questions peuvent s'adresser à :

M^{me} Renée Piette, c.a.
Conseillère en réglementation
Direction de la recherche et du développement des marchés

Tél. : (514) 873-5009, poste 330
Courriel : renee.piette@cvmq.gouv.qc.ca

– **Projet de norme canadienne 43-101 concernant les normes de présentation de l'information ayant trait aux propriétés d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière**

Cet avis a été publié le 3 juillet 1998 (Vol. XXIX, n° 25, aux pages 3 et 4 et à l'Annexe D).

La Commission des valeurs mobilières du Québec souhaite recevoir des commentaires sur ce projet de régime. Les commentaires doivent être remis à la Commission par écrit, en duplicata, au plus tard le **30 octobre 1998**.

Des copies françaises de l'avis de consultation, du projet de norme 43-101 et du projet d'instruction complémentaire 43-101 sont disponibles au Secrétariat de la Commission. Des copies anglaises des extraits pertinents au Québec de ces documents sont également

disponibles. Pour en obtenir une copie, et pour proposer des commentaires qui seront pris en compte par la Commission, veuillez communiquer avec :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
800, square Victoria
C. P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 873-5326
1-800-361-5072

Courriel : claud.stpierre@cvmq.gouv.qc.ca

Une disquette incluant les commentaires (Word) devrait également être produite à la Commission.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Pour obtenir des informations additionnelles, veuillez communiquer avec :

M^e Pierre Martin
Conseiller juridique
Direction de la recherche et du développement des marchés

Tél. : (514) 873-5009, poste 262
Courriel : pierre.martin@cvmq.gouv.qc.ca

– **Projet de norme canadienne 81-101 concernant le régime de prospectus des organismes de placement collectif**

Cet avis a été publié le 31 juillet 1998 (Vol. XXIX, n° 29, aux pages 4 et 5 et à l'Annexe D). Un second avis a été publié le 28 août 1998 (Vol. XXIX, n° 33, page 3 et Annexe D).

La Commission des valeurs mobilières du Québec souhaite recevoir des commentaires sur ce projet de norme. Les commentaires doivent être remis à la Commission par écrit, en duplicata, au plus tard le **30 octobre 1998**.

Des copies françaises de l'avis de consultation portant sur le projet de norme 81-101 et du projet d'instruction complémentaire 81-101 sont disponibles au Secrétariat de la Commission. Des copies anglaises des extraits pertinents au Québec de l'avis de consultation, du projet de norme et du projet d'instruction complémentaire à la norme 81-101 sont également disponibles. Pour en obtenir une copie, et pour proposer des

commentaires qui seront pris en compte par la Commission, veuillez communiquer avec :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
800, square Victoria
C. P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 873-5326
1-800-361-5072
Courriel : claudestpierre@cvmq.gouv.qc.ca

Une disquette incluant les commentaires (Word) devrait également être produite à la Commission.

Du fait que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige qu'un résumé des observations écrites reçues au cours de la consultation soit publié, il n'est pas possible de traiter les observations écrites sur une base confidentielle.

Pour obtenir des informations additionnelles, veuillez communiquer avec :

M. Pierre Martin
Conseiller juridique
Direction de la recherche et du
développement des marchés

Tél. : (514) 873-5009, poste 262
Courriel : pierre.martin@cvmq.gouv.qc.ca

– **Projet de norme canadienne 62-103 -
mécanisme d'alerte et autres sujets
relatifs aux déclarations d'initiés et aux
offres publiques**

Cet avis a été publié le 4 septembre 1998 (Vol. XXIX, n° 34, aux pages 4 à 6).

Cet avis concerne le projet de norme canadienne 62-103 - Mécanismes d'alerte et autres sujets relatifs aux déclarations d'initiés et aux offres publiques (projet de norme). Les autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») ont publié en même temps le projet de norme canadienne 62-101 - Sujets relatifs aux placements de blocs de contrôle et le projet de norme canadienne 62-102 - Présentation de données relatives aux actions en circulation.

La Commission des valeurs mobilières du Québec (« CVMQ ») aimerait recevoir des commentaires sur les deux points suivants du projet de norme :

Premièrement, l'expression « institution financière » employée dans la définition d'investisseur institutionnel admissible prévue au projet de norme réfère aux sociétés qui fournissent des services financiers et qui sont supervisées et réglementées en vertu des lois sur les assurances du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord. Une compagnie d'assurance supervisée et réglementée en vertu d'autres lois étrangères ne pourrait avoir droit aux différentes dispenses prévues. La CVMQ cherche à savoir si cette définition devrait être étendue pour englober les sociétés, autorisées à faire affaire au Canada, qui fournissent des services financiers et qui sont supervisées et réglementées en vertu des lois sur les assurances de tout pays.

Deuxièmement, la CVMQ désire savoir si la structure des dispenses prévues à l'article 5.1 est appropriée, étant donné qu'elle autorise la création d'un grand nombre d'unités d'exploitation (business units) qui pourrait se prévaloir du droit à la dispense d'agrégation, sans une évaluation discrétionnaire de la part des organismes de réglementation en valeurs mobilières.

Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations par écrit en ce qui a trait au projet de norme canadienne. Seules les observations reçues au plus tard le 7 décembre 1998 seront considérées.

Les observations doivent être envoyées à l'adresse suivante :

M^e Claude St Pierre
Secrétaire
Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse
800, place Victoria
C. P. 246, 17^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : (514) 873-5326
1-800-361-5072
Courriel : claudestpierre@cvmq.gouv.qc.ca

Une disquette contenant les observations (en Word) devrait aussi être soumise. Selon la législation en valeurs mobilières de certaines provinces, comme la publication du résumé des commentaires reçus pendant la période prévue à cette fin est exigée, il est impossible d'assurer la confidentialité des observations soumises.

Les questions peuvent être adressées à la personne suivante :

M^{me} Diane Joly
Directrice de la recherche et du développement
des marchés
Tél. : (514) 873-5326
Courriel : diane.joly@cvmq.gouv.qc.ca

1.3 Calendrier des audiences

Le 28 septembre 1998 M. Réginald Boutin
9 h 30

Les 20 et 21 octobre N.C.A. Fortin inc.
1998 - 10 h 30 M. Jean-Yves Fortin

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

1.5 Autres avis

– Échéances pour le dépôt des prospectus en 1998

Un certain nombre de placements doivent s'effectuer avant la fin de l'année, soit pour des raisons fiscales, soit en raison du plan de financement adopté par l'émetteur. C'est pourquoi chaque année la Commission fixe une échéance pour le dépôt des documents relatifs à certains types de placements; elle doit en effet se ménager un délai suffisant pour lui permettre d'assurer un examen sérieux du prospectus provisoire, du projet de prospectus ou de la notice d'offre.

Le problème est particulièrement aigu dans le cas du premier prospectus d'une société : en effet, l'examen d'un tel prospectus demande beaucoup de temps. Ainsi, dans le cas d'un premier prospectus pour lequel le Québec est l'autorité principale, la Commission a fixé au 16 octobre 1998 l'échéance pour le dépôt des demandes de visa, si l'on veut être assuré

d'obtenir un visa de la Commission avant le 31 décembre 1998. Dans le cas où le Québec n'est pas l'autorité principale et où la société n'a pas son siège social au Québec, la Commission acceptera le dépôt d'un premier prospectus même au-delà du 16 octobre et elle fera en sorte de ne pas trop excéder les délais prévus à l'Instruction générale canadienne n°1.

Dans le cas de sociétés qui n'en sont pas à leur premier prospectus, les demandes de visa devront être déposées au plus tard le 30 octobre 1998, si l'on veut être assuré de pouvoir effectuer le placement avant le 31 décembre 1998. Les demandes de visa seront alors traitées dans l'ordre où elle seront reçues et il faut comprendre que les demandes à l'étude auront priorité sur les nouvelles demandes.

Toutefois, dans le cas de prospectus simplifiés les demandes de visa pourront être déposées après le 30 octobre 1998; elle donnera priorité aux prospectus simplifiés, abstraction faite de la date de demande de visa. Aussi, les émetteurs qui sont admissibles au régime du prospectus simplifié auraient tout intérêt à s'en prévaloir même dans le cas où ils ne sont pas admissibles à ce régime dans les autres provinces.

En ce qui concerne les notices d'offre, il est grandement recommandé de les déposer au plus tard le 30 octobre 1998 afin de permettre aux personnes de la Commission d'en effectuer l'examen avec tout le sérieux nécessaire.

La Commission regrette les inconvénients que pourraient subir les sociétés et elle s'efforcera, dans toute la mesure du possible, de les atténuer mais elle ne peut neutraliser complètement les effets de cette surcharge de travail, laquelle est également ressentie chez les courtiers et les cabinets d'avocats.

– La CVMQ emménage dans ses nouveaux locaux

Veuillez prendre note que la Commission des valeurs mobilières déménage. En effet, la Commission emménage dans ses nouveaux locaux le 5 octobre prochain. Voici les nouvelles coordonnées :

Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse
800, square Victoria, 22^e étage
C. P. 246
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : (514) 940-2150 ou 1 800 361-5072
Télécopieur : (514) 873-3090

2. DÉCISIONS RENDUES EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC

2.1 Décisions de la Commission

- **Bowater Canada Inc.**
Avenor Inc.
Bowater Inc.
Bowater Canadian Holdings Inc.

La société Bowater Inc. (Bowater) s'est adressée à la Commission afin qu'elle dispense la société Bowater Canada Inc. (Bowater Canada) de l'application des obligations qui sont prévues au Titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dans le cadre d'une transaction que Bowater prévoit conclure avec la société Avenor Inc. (Avenor); aux termes de cette transaction, la première entend acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation du capital-actions de la seconde. Cette transaction sera conclue selon les termes et conditions d'une convention intitulée « *Amended and Restated Agreement* », qui est intervenue entre ces deux sociétés le 9 mars 1998.

Au terme de cette transaction, Bowater détiendra indirectement toutes les actions ordinaires d'Avenor par l'intermédiaire de deux filiales canadiennes, soit les sociétés Bowater Canadian Holdings Inc. (Bowater Holdings) et Bowater Canada. Quant aux actionnaires de la société Avenor, ils auront alors choisi d'exercer une des options suivantes ou une combinaison de celles-ci, en échange des actions ordinaires de cette dernière, à savoir :

1. recevoir un paiement de 35 \$ CAN. pour chaque action ordinaire;
2. recevoir un nombre d'actions ordinaires du capital-actions de Bowater ayant une valeur nominale de 1 \$ US;
3. recevoir un nombre d'actions échangeables de la société Bowater Canada.

Les actionnaires d'Avenor qui recevront en échange de leurs actions des actions ordinaires de Bowater les recevront de Bowater Holdings qui transférera par la suite à Bowater Canada les actions d'Avenor ainsi obtenues.

Les actionnaires d'Avenor qui recevront en échange de leurs actions un paiement en argent comptant et/ou des actions échangeables de Bowater Canada, recevront ce paiement et/ou ces actions échangeables de Bowater Canada.

De cette manière, toutes les actions ordinaires d'Avenor seront détenues par Bowater Canada.

On a soumis à la Commission qu'étant donné que les droits et attributs qui sont rattachés aux actions échangeables de Bowater Canada et aux actions ordinaires de Bowater sont pratiquement identiques et que la valeur des actions échangeables de Bowater Canada et des actions ordinaires de Bowater est entièrement dépendante des actifs et des opérations de Bowater, les seules informations pertinentes pour les détenteurs d'actions échangeables de Bowater Canada sont les informations relatives à Bowater.

En fait, les détenteurs d'actions échangeables de Bowater Canada détiendraient un intérêt dans Bowater plutôt que dans Bowater Canada et, par conséquent, ce sont les renseignements financiers relatifs à Bowater qui sont pertinents pour les porteurs de titres de Bowater Canada.

Par conséquent, la Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société Bowater Canada Inc. de l'application des articles 68 à 109 de la Loi puisque l'information qui est utile aux porteurs des titres de cette société est plutôt celle qui est relative à la société Bowater Inc. Cette décision est prononcée aux conditions suivantes :

1. faire parvenir aux détenteurs d'actions échangeables de Bowater Canada résidant au Québec tous les documents d'information continue transmis aux détenteurs d'actions ordinaires de Bowater qui résident aux États-Unis, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui suit, des copies du rapport annuel et des documents de sollicitation de procuration;
2. de déposer auprès de la Commission tous les documents déposés par Bowater auprès de la « *Securities and Exchange Commission* » des États-Unis, en vertu du *Exchange Act*, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui suit, les formulaires 10K, 10-Q et 8-K, les états financiers trimestriels et les circulaires d'information préparés en vue des assemblées annuelles de Bowater;
3. se conformer aux obligations de la Bourse de New-York relatives à l'information occasionnelle, faire parvenir au Québec et déposer tout communiqué de presse relatif à un changement important auprès de la Commission;
4. faire en sorte que Bowater Canada se conforme aux obligations relatives à l'information continue prévue à l'article 73 de

la Loi, advenant la survenance d'un changement important dans les affaires de cette société qui ne constituerait pas un changement important dans les affaires de Bowater;

5. préalablement ou parallèlement au placement des actions échangeables de Bowater Canada, faire en sorte que cette société remette à chacun des acquéreurs ainsi qu'aux acquéreurs potentiels au Québec, une déclaration informant ceux-ci qu'aux termes d'une dispense, Bowater Canada et ses initiés ont été dispensés de certaines obligations d'information continue requises aux termes de la législation applicable aux émetteurs assujettis au Québec, en spécifiant lesdites obligations pour lesquelles une dispense a été obtenue et exposant les informations qui seront transmises en remplacement de celles-ci;
6. inclure dans tous les documents à être envoyés aux détenteurs d'actions échangeables de Bowater Canada, un document exposant les raisons pour lesquelles le matériel transmis concerne Bowater au lieu de Bowater Canada, incluant les références aux équivalences économiques entre les actions échangeables de Bowater Canada et les actions ordinaires de Bowater ainsi que le droit desdits détenteurs de donner instruction au fiduciaire sur la façon de voter aux assemblées des actionnaires de Bowater; et
7. demeurer le propriétaire direct ou indirect de toutes les actions votantes émises et en circulation de Bowater Canada.

Décision n[#] : 1998-C-0252
Article(s) : L-263 et L-68 à L-109
Date : 1998-07-23

– **Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense les Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (ci-après les « caisses »), de l'application de l'Annexe XVIII du *Règlement sur les valeurs mobilières*, relativement au paiement des frais d'utilisation SEDAR prévus à l'annexe D du *Manuel du déposant SEDAR* (ci-après le « Manuel »). Le Manuel est intégré par renvoi dans la norme intitulée « *Le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)* », incluse dans l'annexe susmentionnée. La dispense est accordée aux conditions suivantes :

- la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (ci-après la « Confédération ») paiera annuellement, suivant les modalités prévues au Manuel, la somme de 125 000 \$ en un seul versement, pour le dépôt des documents d'information continue des caisses;
- la Confédération paiera, suivant les modalités prévues au manuel, la somme de 40 \$ pour la partie commune relative à l'ensemble des prospectus des caisses, ainsi que la somme de 40 \$ par prospectus de chacune des caisses, payables suivant les modalités à être déterminées entre CDS Inc. et la Confédération avec l'approbation par la Commission;
- la Confédération déposera à partir d'un seul site central dans SEDAR, tous les documents pour le compte de l'ensemble des caisses;
- tous les frais d'utilisation et de dépôt seront facturés à la Confédération.

La présente dispense est valable pour une période d'un an.

Décision n[#] : 1998-C-0261
Article(s) : L-263 et R-Annexe 18
Date : 1998-07-24

– **Corporation Financière Fortune
Clarington Capital Limited Partnership
Clarington Capital Management Inc.
Panzures, Sam**

La société Clarington Capital Limited Partnership agit à titre de gérant d'une famille de fonds. M. Sam Panzures détient 2.5 % des unités de cette société en commandite; il ne participe cependant d'aucune manière à la gestion des affaires de cette société en commandite, ni à celle de la société Clarington Capital Management Inc., qui est le commandité de cette société en commandite et qui est aussi le fiduciaire des susdits fonds.

M. Sam Panzures est un représentant inscrit pour le compte de la société La Corporation Financière Fortune qui est inscrite à titre de courtier en valeurs mobilières.

Le paragraphe 3° de l'article 8.2 de la *Norme canadienne n° 81-105 - Les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* prévoit que lors de chaque opération sur un titre d'un organisme de placement collectif, le courtier participant doit remettre au souscripteur un document où sera indiqué le pourcentage de

participation des préposés de ce courtier participant dans le capital d'un membre de l'organisation de l'organisme de placement collectif.

Le paragraphe 5° de l'article 8.2 de la *Norme canadienne n° 81-105* prévoit pour sa part que le courtier participant doit obtenir le consentement du souscripteur, avant l'exécution de chaque opération sur les titres de l'organisme de placement collectif visé, après que celui-ci eût reçu le document exigé au paragraphe 3° du même article.

Le courtier La Corporation Financière Fortune s'est adressé à la Commission afin que celle-ci, ainsi que tous les représentants qui sont inscrits pour son compte, à l'exception de M. Sam Panzuras, soient dispensés de l'application des paragraphes 3° et 5° de l'article 8.2 de la *Norme canadienne n° 81-105*. Le courtier soumet à la Commission qu'elle ne saurait lui imposer, ainsi qu'à tous ses représentants, l'onéreux devoir de se plier aux prescriptions prévues à ces articles, vu la nature de la participation de M. Panzures dans le capital de la société Clarington Capital Limited Partnership.

Puisque seul un petit groupe d'investisseurs dans une seule région du Canada sera visé par cette situation, le courtier La Corporation Financière Fortune soumet à la Commission que seuls les clients de M. Panzures devraient être visés par la divulgation prévue au paragraphe 3° de l'article 8.2 de la *Norme canadienne n° 81-105* et qu'il n'appartiendrait qu'à eux seuls de donner un consentement écrit avant l'exécution de l'opération, tel que prévu au paragraphe 5° de l'article 8.5 de cette norme. Cela suffirait, selon le courtier, à satisfaire les objectifs poursuivis par cette norme.

Si d'aventure, M. Sam Panzures se voit confier un poste lui permettant d'exercer une certaine autorité au sein de ce courtier, La Corporation Financière Fortune s'engage alors à ce que tous ses représentants qui seraient alors sous l'autorité de M. Panzures se conforment aux dispositions des paragraphes 3° et 5° de l'article 8.2 de la *Norme canadienne n° 81-105*.

La Commission, après avoir pris connaissance de la demande qui fait l'objet de la présente décision, des motifs qui ont été soumis à l'appui de celle-ci ainsi que des engagements qui ont été pris à l'égard du tout, en vertu de l'article 9.1 de la *Norme canadienne n° 81-105 - Les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*, dispense le courtier La Corporation Financière Fortune ainsi que tous les représentants qui sont inscrits pour le

compte de ce dernier, à l'exception de M. Sam Panzures, de l'application des paragraphes 3° et 5° de l'article 8.2 de la susdite norme.

Dans l'éventualité où un autre représentant inscrit pour le compte du courtier La Corporation Financière Fortune acquerrait des titres de la société Clarington Capital Limited Partnership, il lui appartiendra alors de se conformer aux paragraphes 3° et 5° de l'article 8.2 de la *Norme canadienne n° 81-105*.

Décision n° : 1998-C-0258

IG : (NC81-105)-9.1 et 8.2 3°) et 5°)

Date : 1998-07-24

– **Fonds d'actions MetroNet
Corporation de communications MetroNet
National Financial Services Corporation
Investissements Fidelity Canada**

Le Fonds d'actions MetroNet (le Fonds) a été créé afin d'acquérir des actions de la Corporation de communications MetroNet (MetroNet). Le seul but visé par le Fonds est de fournir un moyen efficace d'administrer l'investissement indirect dans MetroNet par les employés, les anciens employés et leurs épouses respectives. Investissements Fidelity Canada administrera le Fonds. Seuls les employés de MetroNet et de ses filiales auront le droit d'acheter des parts du Fonds qui ne seront pas transmissibles. MetroNet compte environ 556 employés au Canada, dont 48 employés résident actuellement au Québec.

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense le Fonds de l'obligation, prévue à l'article 11 de la Loi, d'établir un prospectus pour le placement de ses parts auprès des employés et d'anciens employés et leurs conjoints respectifs, résidant au Québec, de MetroNet et de ses filiales.

La dispense est accordée au motif qu'elle s'apparente à la dispense qui est prévue au paragraphe 5° de l'article 52 de la Loi et que si les actions de MetroNet étaient directement achetées par les employés de cette compagnie ou de ses filiales, MetroNet pourrait faire usage de cette dispense. De plus, les droits de vote et d'information continue qui sont rattachés aux actions de MetroNet seront transférés aux détenteurs de parts du Fonds.

La Commission autorise aussi, en vertu de l'article 279 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, la société National Financial Services Corporation à agir à titre de dépositaire des avoirs du Fonds d'actions MetroNet.

Enfin, la Commission, en vertu de l'article 263 de la Loi, dispense, le Fonds d'actions MetroNet de l'obligation qui est prévue au premier paragraphe de l'article 283 du Règlement, afin de lui permettre d'investir plus de 10 % de son actif net dans les titres de MetroNet.

Décision n^o : 1998-C-0262

Article(s) : L-263 et R-283

L-263 et L-11

R-279

Date : 1998-07-24

- **Fonds de revenu RÉR Artisan**
Fonds de croissance dynamique Artisan
Fonds d'actions canadiennes Artisan
Fonds de revenu fixe canadien Artisan
Fonds de revenu fixe mondial Artisan
Fonds de croissance et de revenu Artisan
Fonds de croissance Artisan
Fonds de revenu Artisan
Fonds d'actions internationales Artisan
Fonds de croissance maximale Artisan
Fonds de croissance dynamique RÉR Artisan
Fonds de croissance et de revenu RÉR Artisan
Fonds de croissance RÉR Artisan
Fonds de croissance maximale RÉR Artisan
Artisan Special Tangible Properties Fund
Fonds d'actions américaines Artisan

La Commission dispense, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le Fonds de revenu RÉR Artisan, le Fonds de croissance et de revenu RÉR Artisan, le Fonds de croissance RÉR Artisan, le Fonds de croissance dynamique RÉR Artisan, le Fonds de croissance maximale RÉR Artisan, le Fonds de revenu Artisan, le Fonds de croissance et de revenu Artisan, le Fonds de croissance Artisan, le Fonds de croissance dynamique Artisan, le Fonds de croissance maximale Artisan, le Fonds d'actions canadiennes Artisan, le Fonds de revenu fixe canadien Artisan, le Fonds d'actions américaines Artisan, le Fonds d'actions internationales Artisan, le Fonds de revenu fixe mondial Artisan et le Artisan Special Tangible Properties Fund (ci-après désignés individuellement, ou selon le cas, collectivement le ou les « Fonds Artisan »), de l'application des paragraphes 1^o et 2^o de l'article 283 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, afin de leur permettre d'investir plus de 10 % de leur actif net, calculé au cours du marché au moment de l'opération dans les parts des Fonds sous-jacents (ci-après désignés individuellement le « Fonds sous-jacents » ou, collectivement, les

« Fonds sous-jacents ») et d'acquérir plus de 10 % d'une catégorie de titres d'un fonds sous-jacent. Elle dispense également à cette fin les Fonds Artisan, de l'application des sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 1^o de l'article 2.04 de l'*Instruction générale n° C-39* et leur accorde l'approbation préalable prévue au sous-paragraphe k) du paragraphe 1^o de l'article 2.04 et au sous-paragraphe b) du paragraphe 4^o de l'article 2.04 de l'*Instruction générale n° C-39*. La Commission dispense aussi à cette fin les Fonds Artisan de l'application des obligations prévues aux articles 147.11 et 147.12 de la Loi. Les Fonds sous-jacents sont :

- Fonds de bons du trésor BPI;
- Fonds de revenu Dynamique;
- Fonds AGF d'obligations canadiennes;
- Fonds mondial d'obligations gouvernementales AGF;
- Fonds d'obligations mondiales C.I.;
- Fonds de revenus de dividendes BPI;
- Fonds de dividendes AGF;
- Fonds Harbour;
- Fonds de croissance de dividendes Dynamique;
- Fonds américain valeur réelle BPI;
- Fonds de valeur Hansberger;
- Fonds Fidelity Portefeuille international;
- Fonds Fidelity Expansion Canada;
- Fonds Dynamique des Amériques;
- Fonds Fidelity Croissance Amérique;
- Fonds américain petites sociétés BPI;
- Fonds valeur internationale AGF;
- Fonds marchés nouveaux C.I.;
- Fonds RÉR d'obligations mondiales C.I.;
- Fonds obligataire mondial Dynamique;
- Fonds AGF d'actions de croissance;
- Fonds RÉR d'actions mondial C.I.;
- Fonds international RÉR de répartition d'actions AGF;
- Fonds Fidelity Obligations Marchés émergents;

- Fonds RÉR américain C.I.;
- AIM American Aggressive Growth Fund;
- Fonds de croissance canadien Dynamique;
- Fonds américain C.I.;
- Fonds 20/20 de ressources canadiennes;
- Fonds immobilier canadien Dynamique;
- Fonds d'actifs immobiliers Dynamique;
- Fonds de métaux précieux mondial Dynamique.

Ces dispenses sont accordées aux conditions suivantes :

1. Aucun des Fonds Artisan ne peut détenir plus de 20 % d'une catégorie ou d'une série de titres d'un Fonds sous-jacent.
2. Tout placement effectué par un Fonds Artisan dans un Fonds sous-jacent doit être conforme aux objectifs de placements du Fonds Artisan. Le prospectus présentera l'identité, les objectifs de placements et le gestionnaire de chaque Fonds sous-jacent.
3. Chaque Fonds Artisan doit investir uniquement dans des Fonds sous-jacents, selon un pourcentage de placements prédéterminé. Ce pourcentage doit être divulgué au prospectus.

Toutes les souscriptions reçues par un Fonds Artisan doivent être investies immédiatement dans des Fonds sous-jacents en accord avec le pourcentage prédéterminé pour ce fonds.

Lorsqu'un Fonds Artisan veut changer le pourcentage de placements prédéterminé, il doit aviser les porteurs de ses parts du changement au moins 60 jours avant de procéder à celui-ci. Il doit de plus, selon le cas, établir un nouveau prospectus ou une modification de prospectus.
4. Une certaine variation du niveau du pourcentage de placements prédéterminé est acceptable uniquement dans des circonstances résultant de fluctuations du marché au niveau du Fonds sous-jacent. Le pourcentage autorisé de l'actif (à l'exclusion des espèces et des quasi-espèces) qui doit être investi dans un Fonds sous-jacent pourra varier à la hausse ou à la baisse de 0,5 point de pourcentage ou de 10 % du pourcentage autorisé, selon le plus élevé de ces deux pourcentages, jusqu'à concurrence

de 2,5 points de pourcentage, sous réserve du paragraphe 5.

5. Si l'actif d'un Fonds Artisan investi dans un Fonds sous-jacent dévie du pourcentage autorisé précisé dans le prospectus, des changements nécessaires seront apportés au portefeuille de placements du Fonds Artisan le jour ouvrable suivant pour qu'il soit conforme au pourcentage autorisé.
6. Les dates prévues pour la souscription de titres, les demandes de rachat et le calcul de la valeur liquidative pour un Fonds Artisan et les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit doivent être compatibles.
7. Lorsqu'une question doit être soumise à l'approbation des porteurs de parts d'un Fonds sous-jacent en vertu de *l'Instruction générale n° C-39*, les droits de vote doivent être transférés, au prorata, aux porteurs de parts du Fonds Artisan qui détient des parts de ce Fonds sous-jacent, ou encore le gestionnaire convoquera une assemblée des porteurs des Fonds Artisan qui détiennent des titres du Fonds sous-jacent, aux fins d'obtenir leurs directives de vote et de voter au nom de ces porteurs du Fonds Artisan. Dans ces cas, une copie des documents soumis aux porteurs de parts du Fonds sous-jacent doit être transmise aux porteurs de parts du Fonds Artisan pertinent.
8. Aucun Fonds Artisan ne pourra changer un Fonds sous-jacent particulier dans lequel il investit sans qu'un nouveau prospectus ou une modification de prospectus du Fonds Artisan ne soit établi et sans que les porteurs du Fonds Artisan n'aient approuvé le changement du Fonds sous-jacent.
9. Les porteurs de parts des Fonds Artisan recevront les états financiers vérifiés annuels ainsi que le rapport des vérificateurs des Fonds Artisan et, sur demande, les états financiers semestriels des Fonds Artisan. Ces porteurs recevront également soit (i) les renseignements sommaires nécessaires dans les états financiers de chaque Fonds Artisan sur chacun des Fonds sous-jacents dont des titres ont été acquis soit (ii) les états financiers annuels et, sur demande, les états financiers semestriels de chacun des Fonds sous-jacents, sous forme de rapports contenant les états financiers à la fois des Fonds Artisan et des Fonds sous-jacents ou sous forme de rapports distincts contenant les états financiers des Fonds sous-jacents.

10. Le prospectus devra faire mention que quiconque en fait la demande peut se procurer les documents d'information continue portant sur les Fonds sous-jacents.
11. Aucune commission de souscription ne sera versée par les Fonds Artisan relativement aux acquisitions de titres des Fonds sous-jacents.
12. Aucun frais de rachat ni aucun autre frais ne sera exigé par un Fonds sous-jacent relativement au rachat de ses titres par un Fonds Artisan.
13. Il n'y aura aucun dédoublement de frais de gestion liés à un placement dans un Fonds Artisan par opposition à un placement direct dans un Fonds sous-jacent.

Décision n° : 1998-C-0038
Article(s) : L-263 et R-283, 1°) et 2°)
L-263 et L-147.11
L-263 et L-147.12
IG : (C-39)-2.04, 1°) a) b) et k) et 4°) b)
Date : 1998-02-10

– **ScotiaMcLeod Inc.**
(Associated Freezers Income Trust)

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense ScotiaMcLeod Inc. de l'application des articles 236.1 et 237.1 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, dans le cadre du placement par Associated Freezers Income Trust (ci-après « Associated Freezers »), de ses parts de fiducie représentées par des reçus de versement d'une valeur totale d'environ 50 000 000 \$ et pour lequel un prospectus provisoire, daté du 8 janvier 1998, a été déposé auprès de la Commission. La dispense est accordée aux motifs suivants :

- Associated Freezers est un émetteur assujéti au Québec depuis le 17 mai 1997;
- Associated Freezers présente, selon l'information déposée auprès de la Commission, une bonne situation financière et la valeur de ses parts en circulation est d'environ 120 000 000 \$;
- chacun des deux preneurs fermes indépendants, à savoir Midland Walwyn Capital Inc. et Valeurs Mobilières TD Inc., prendra ferme 20 % de l'émission.

La dispense est accordée à la condition que les liens entre ScotiaMcLeod Inc., Associated

Freezers et la Banque de Nouvelle-Écosse soit clairement divulgués au prospectus.

Décision n° : 1998-C-0042
Article(s) : L-263 et R-236.1
L-263 et R-237.1
Date : 1998-02-13

3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

4. POURSUITES JUDICIAIRES

4.1 Poursuites criminelles

4.2 Poursuites pénales

4.3 Poursuites civiles

5. INTERDICTIONS

5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

5.3 Levées d'interdiction

6. PLACEMENTS

6.1 Visas de prospectus

Prospectus provisoires

– **Finning International Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 septembre 1998 concernant le placement de titres de créance (non garantis).

Le visa prend effet le 11 septembre 1998.

Numéro de projet Sédar : 121488

Prospectus définitifs

– **Diversified Fund of Canada (The)
Core Canadian Equity Fund
Active Balanced Fund
Active Fixed Income Fund**

Visa du prospectus simplifié du 24 août 1998 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 11 septembre 1998.

Numéro de projet Sédar : 110269

– **Fonds communs de placement Royal
Fonds Indiciel Canadien Royal
Fonds Indiciel Américain Royal
Fonds Indiciel REER Américain Royal
Fonds Indiciel REER International Royal
Fonds Indiciel Canadien Plus Royal
Fonds Indiciel Américain Plus Royal**

Visa du prospectus simplifié du 4 septembre 1998 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 10 septembre 1998.

Mandataire :

Fonds d'investissement Royal Inc.

Numéro de projet Sédar : 113406

– **Tm Bioscience Corporation**

Visa du prospectus du 11 septembre 1998 concernant le placement de 18 471 250 actions ordinaires et 9 235 625 bons de souscription d'actions ordinaires qui seront émis à l'exercice de 18 471 250 bons de souscription spéciaux antérieurement placés à 0,80 \$ le bon et du

placement de 1 309 625 options de rémunération au preneur ferme, Yorkton Valeurs Mobilières Inc., chaque option permettant d'acquérir une unité formée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription au prix de 0,80 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 14 septembre 1998.

Preneur ferme :

Yorkton Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar : 114454

Modifications du prospectus

– **Fonds de fonds Dundee (anciennement
Fonds d'investissement Dynamique)**

Visa de la modification du 28 août 1998 du prospectus du 31 mai 1998 concernant le placement de parts.

Cette modification fait suite à un changement de nom du Fonds de Portefeuilles Dynamique (le « Fonds ») pour « Fonds de fonds Dundee ».

Le visa prend effet le 11 septembre 1998.

Numéro de projet Sédar : 86367

– **Groupe de fonds AIC**

Visa de la modification du 8 septembre 1998 du prospectus simplifié du 23 juin 1998 concernant le placement de parts du Fonds Marché Monétaire AIC.

Cette modification prévoit que les parts du fonds puissent désormais être acquises en payant des frais de vente réduits.

Le visa prend effet le 15 septembre 1998.

Numéro de projet Sédar : 93533

Modifications de la notice d'offre

– **Héron Exploration Inc.**

Approbation de la modification du 4 septembre 1998 de la notice d'offre du 25 juin 1997 concernant le placement d'options de souscription de 1 090 000 actions ordinaires.

Cette modification fait suite au placement d'un nombre additionnel d'options de souscription de 500 000 actions ordinaires.

– **Placer Dome Inc.**

Approbation de la modification du 26 août 1998 de la notice d'offre du 15 janvier 1991 concernant le placement d'actions ordinaires au terme du Régime d'achat d'actions Placer Dome Inc.

Cette modification fait suite à une mise à jour dans la présentation de l'information générale et fiscale de la notice d'offre.

– **Placer Dome Inc.**

Approbation de la modification du 26 août 1998 de la notice d'offre du 15 janvier 1991 concernant le placement d'options de souscription de 15 000 000 d'actions ordinaires au terme du Régime d'options d'achat d'actions 1987 Placer Dome Inc.

Cette modification fait suite au placement d'un nombre additionnel d'options de souscription de 10 000 000 d'actions ordinaires pour un total de 15 000 000 d'actions ordinaires.

6.2 Dispenses de prospectus

– **Alliance Communications Corporation**

Dispense de prospectus concernant le placement :

- d'actions avec droit de vote de catégorie A, d'actions avec droit de vote spéciales de catégorie C, et des actions sans droit de vote de catégorie B à être émises lors de leur conversion, et d'options d'achat d'actions sans droit de vote de catégorie B de Alliance Communications Corporation (« Alliance ») auprès des actionnaires de Atlantis Communications Inc. (« Atlantis »), en échange de leurs titres;
- d'actions privilégiées de Alliance auprès de 2960-2745 Québec Inc. en échange de ses actions avec droit de vote de catégorie A et de ses actions sans droit de vote de catégorie B de Alliance;
- d'actions avec droit de vote de catégorie A de Alliance auprès de OMI Québec Inc. en échange des débiteures convertibles de Alliance;
- d'options d'achat d'actions avec droit de vote de catégorie A et d'options d'achat d'actions sans droit de vote de catégorie B de Alliance auprès des porteurs actuels d'options d'achat

d'actions avec droit de vote de catégorie A et d'options d'achat d'actions sans droit de vote de catégorie B de Alliance dont la période d'exercice est inférieure à dix ans.

Ces dispenses sont accordées conformément à la circulaire conjointe de Alliance et de Atlantis en date du 14 août 1998.

– **Caisse populaire de Nicolet (Caisse issue de la fusion)**

Dispense de prospectus concernant le placement de parts permanentes.

Les titres sont placés auprès des porteurs de parts permanentes de Caisse Populaire de Nicolet et de Caisse populaire de Ste-Monique en échange de leurs parts permanentes dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

À compter du 1^{er} décembre 1998, Caisse populaire de Nicolet (Caisse issue de la fusion) devient un émetteur assujéti aux obligations prescrites au Titre III de la Loi.

Numéro de projet Sédar : 121712

– **Canmine Resources Corporation**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de ses actions ordinaires auprès des actionnaires de Red Engine Exploration Ltd. conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

Les conditions du placement sont présentées dans la circulaire datée du 27 août 1998.

– **Compagnie Seagram Ltée (La)**

Dispense de prospectus concernant le placement d'un maximum de 47 904 191 actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition des titres de PolyGram N.V.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 122886

– **Corporation Capital Gibraltar Springs**

Dispense Leo Baulke de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 750 000 actions ordinaires de Corporation Capital Gibraltar Springs acquises ou à être acquises en vertu d'une option de souscription antérieurement octroyée le tout conformément aux informations déposées.

– **D. Keith McNair Trust**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de billets à ordre auprès de consultants de BDO Dunwoody et des personnes ou sociétés du même groupe, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **EG&G, Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription de 2 500 000 actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie d'un document établi en français expliquant les modalités du régime soit transmise à chaque personne éligible résidente au Québec.

– **Exploration Malartic-Sud Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 20 220 actions ordinaires, au prix de 0,30 \$ l'action.

Les titres sont placés auprès de M. Jean C. Roy.

– **Explorations Minières du Nord Ltée**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 100 000 actions ordinaires et de 100 000 bons de souscription d'actions ordinaires auprès de Cambior inc., conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus

avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre le souscripteur et des personnes avec qui il a des liens, à la condition que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Exploration Nora Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 803 572 actions ordinaires au prix de 0,56 \$ l'action et chacune accompagnée d'un bon de souscription d'une action ordinaire.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 113209

– **Exploration Nora Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 234 375 actions ordinaires au prix de 0,64 \$ l'action et de 234 375 bons de souscription, chaque bon permettant de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,84 \$ l'action pour une période de 18 mois, auprès de Ecological Balance Research Company Limited.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 115408

– **Fonds Canadien de Placement Immobilier**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription de parts de la Fiducie auprès des fiduciaires de la Fiducie, auprès des salariés et dirigeants de CREIT Management Inc., en sa qualité de gérant de la Fiducie, auprès des salariés et dirigeants de Gestion immobilière Dorchester Oaks Inc., en sa qualité de gestionnaire immobilier de la Fiducie et auprès des salariés et dirigeants de certaines de ses filiales désignées de temps à autre par les fiduciaires de la Fiducie.

La présente décision prendra effet à compter de la date de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

– **Frontier Corporation**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options d'achat d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. qu'une copie d'un document établi en français expliquant les modalités du régime soit transmise à chaque personne éligible résidente du Québec;
2. qu'une copie des documents d'information respectant les normes américaines soit remise aux personnes visées par le placement.

Dispense les employés résidant au Québec de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires à être émises à la suite de l'exercice d'options antérieurement placées.

Ces dispenses sont accordées à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les acquéreurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Helix Hearing Care of America Corp.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 205 000 actions ordinaires en contrepartie partielle de la totalité des éléments d'actifs de Thomas G. Caruso Hearing Aid Services LLC.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 120153

– **Icon Energy Limited**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription de 65 000 actions ordinaires auprès de Joe Diab conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

– **Leigh Resource Corporation**

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription de 165 000 actions ordinaires de la société auprès de Jean Rainville, et à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre celui-ci

et des personnes avec qui il a des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **The Men's Wearhouse, Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription de 1 000 actions ordinaires de la société auprès de M. Brahm Faber et à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre celui-ci et des personnes avec qui il a des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **NCE Oil & Gas Income Property Fund**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires de Allied Petroleum Inc. auprès des commanditaires lors de la dissolution de NCE Oil & Gas Income Property Fund, conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus, sauf entre les souscripteurs et entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec.

– **Pirelli S.p.A.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe aux conditions suivantes :

1. que l'aliénation de ces titres ne puisse avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec;
2. qu'une copie d'un document établi en français expliquant les modalités du régime soit transmise à chaque personne éligible résidente au Québec;
3. qu'une copie des documents d'information respectant les normes italiennes soit remise à toutes les personnes visées par le placement.

– **Ressources Freewest Canada Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 370 370 actions ordinaires, au prix de 0,27 \$ l'action auprès de Bartrac Holdings Ltd.

1998-09-18 Vol. XXIX n° 36

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 121225

– **Ressources Gammon Lake Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de droits de souscription d'actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses actionnaires et permettent de souscrire à 2 013 720 actions ordinaires, à raison d'une action au prix de 1,30 \$ pour 4 actions immatriculées le 15 septembre 1998.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre du 1^{er} septembre 1998.

Numéro de projet Sédar : 107412

– **Semafo Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 50 000 actions ordinaires en considération de la transformation d'un intérêt de 50 % sur le terrain Ébi (Ghana) en une royauté de 1 % auprès de Mines Vauquelin Ltée.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre le souscripteur et des personnes avec qui il a des liens, à la condition que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

6.3 Avis de placement

– **AirNet Communications Corporation**

Placement de 126 661 900 actions privilégiées série F, votantes et convertibles, pour une valeur globale de 7 000 000 \$ US.

Souscripteur :

Tandem PCS Investments, L.P.

Date du placement : Le 28 août 1998

– **Art Aérospatiale Recherches & Technologies Inc.**

Placement de 54 167 actions ordinaires, au prix de 12,00 \$ l'action.

Souscripteurs :

Bernard Daoust
Investissements Daniel Langlois Inc.

Date du placement : Le 14 août 1998

– **Banque Toronto-Dominion (La)**

Placement d'un emprunt de 2 800 000 \$ en billets subordonnés, 1,325 % l'an, échéant le 4 septembre 2001.

Souscripteurs :

Mirazed Inc.
Gestion Michel Bouchard Inc.

Date du placement : Le 3 septembre 1998

– **Cadillac Fairview Corporation et The Erin Mills Development Corporation**

Placement d'un emprunt conjoint de 34 000 000 \$ en obligations hypothécaires de premier rang, 7,03 % l'an, échéant le 26 août 2013.

Souscripteurs :

Caisse de dépôt et placement du Québec
Fiducie Desjardins, en tant que fiduciaire

Date du placement : Le 26 août 1998

– **Corporation Lithos**

Placement de 375 000 actions ordinaires, au prix de 0,40 \$ l'action.

Souscripteur :

Sigma Tau Technologies inc.

Date du placement : Le 31 août 1998

– **Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	1 666,7406	105,8644
RBIM Bond Fund	15 942,4402	112,9144
RBIM Canadian Equity Fund	14 087,2359	39,1448
RBIM Dividend Fund	12 924,9502	19,6648
RBIM Global Bond Fund	1 125,4618	101,2193
RBIM EAFE Fund	8 704,8416	35,7503
RBIM European Fund	10 503,0000	10,0000
RBIM American Equity Trust	7 203,7619	47,4977 \$ US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 15 juillet 1998

– **Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	1 350,2267	105,9217
RBIM Bond Fund	13 792,5869	113,1083
RBIM Canadian Equity Fund	12 766,0293	39,1317
RBIM Dividend Fund	3 079,0686	19,5415
RBIM Global Bond Fund	431,4593	102,3187
RBIM EAFE Fund	2 818,3765	35,9100
RBIM American Equity Trust	2 037,9473	46,5619 \$ US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 22 juillet 1998

– **Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	1 487,3792	105,7573
RBIM Bond Fund	14 140,0206	112,5835
RBIM Canadian Equity Fund	7 971,2479	37,6019
RBIM Dividend Fund	6 220,0969	18,7248
RBIM Global Bond Fund	201,1739	103,1799
RBIM EAFE Fund	4 372,6630	35,2193
RBIM American Equity Trust	3 962,1533	45,0195 \$ US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 29 juillet 1998

– **Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	643,2488	105,3788
RBIM Bond Fund	8 667,6915	112,4674
RBIM Canadian Equity Fund	17 312,9940	36,1505
RBIM Dividend Fund	8 165,4208	18,0898
RBIM Global Bond Fund	1 995,0527	103,6625
RBIM EAFE Fund	5 550,2870	34,5763
RBIM European Fund	21 291,5380	9,3618
RBIM Far East Ex Japan Fund	1 207,7488	8,9304
RBIM Japanese Fund	4 168,4864	9,3144
RBIM American Equity Trust	8 282,6070	43,6837 \$ US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 5 août 1998

– **Gestion de Portefeuilles Banque Royale Inc.**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
RBIM Mortgage Fund	1 333,6511	105,2574
RBIM Bond Fund	8 075,6452	111,9962
RBIM Canadian Equity Fund	12 874,4386	34,6577
RBIM Dividend Fund	10 942,6090	17,2968
RBIM Global Bond Fund	706,7737	103,9715
RBIM EAFE Fund	5 080,0310	33,4329
RBIM American Equity Trust	4 721,8478	43,6571 \$ US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 12 août 1998

– **HRS Holdings Limited**

Placement d'actions privilégiées, rachetable, participantes, pour une valeur globale de 714 934,98 \$ US plus 40 000 \$ CA.

Souscripteurs :

Le placement s'effectue auprès de six souscripteurs.

Date du placement : Le 31 août 1998

– **Mines Aurizon Ltée**

Placement de 1 666 667 actions ordinaires, chacune accompagnée de 0,15 bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'action.

Souscripteurs :

Société de développement des entreprises minières et d'exploration, s.e.c. (SODOMEX, s.e.c.)

Société de développement des entreprises minières et d'exploration, s.e.c. (SODOMEX II, s.e.c.)

Fonds régional de solidarité Abitibi-Témiscamingue, société en commandite (Fonds Abitibi)

Date du placement : Le 25 août 1998

– **Mines Aurizon Ltée**

Placement d'un emprunt de 7 000 000 \$ en débetures garanties, convertibles en actions ordinaires, accompagnées d'un total de 854 252 bons de souscription d'actions ordinaires, sans intérêt, échéant le 31 mai 2003.

Souscripteurs :

Capital d'Amérique CDPQ Inc.

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec

Date du placement : Le 25 août 1998

– **MPACT Immedia Corporation**

Placement de 48 248 843 actions ordinaires, en contrepartie des activités de commerce électronique de Bell Emergis, une division de Bell Canada, d'une valeur globale de 313 617 479,50 \$.

Souscripteur :

Bell Canada

Date du placement : Le 31 août 1998

– **Putnam Canadian Global Trusts**

Placement de 73 818,898 unités, au prix de 20,32 \$ l'unité.

Souscripteur :

Domtar Inc.

Date du placement : Le 1^{er} septembre 1998

– **Technologie Silanis Inc.**

Placement de 60 000 actions ordinaires, au prix de 2,50 \$ l'action.

Souscripteur :

Joel King

Date du placement : Le 11 août 1998

– **Uniforêt Inc.**

Placement de 4 383 677 actions subalternes catégorie A, au prix de 2 \$ l'action.

Souscripteur :

Jolina Capital Inc.

Date du placement : Le 3 septembre 1998

– **Uniforêt Inc.**

Placement 613 751 actions catégorie B, convertibles en actions catégorie A, au prix de 2 \$ l'action.

Souscripteur :

Somiper Inc.

Date du placement : Le 3 septembre 1998

6.4 Refus

6.5 Divers

– **Frontier Corporation**

Dispense de l'application des dispositions, prévues aux paragraphes 2, 4 et 10 de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3, dans le cadre de son régime intitulé « Employees' Stock Option Plan » concernant le placement d'options d'achat d'actions auprès de ses employés et dirigeants et de ceux de sociétés du même groupe. La dispense est valable pour le régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera la réglementation prescrite aux États-Unis.

– **KMS Power Income Fund**

Dispense de l'obligation prévue à l'article 164 du Règlement, de déposer le supplément prévu à l'annexe IX.1, ainsi que de l'obligation prévue à l'article 58 du Règlement, de présenter dans son prospectus simplifié l'information indiquée dans la partie B de l'annexe IV, à la condition que KMS Power Income Fund satisfasse, lors du dépôt de son prospectus simplifié provisoire à la 2^e exigence de l'article 164 du Règlement, au motif que la société est admissible au régime de prospectus simplifié selon les dispositions de l'Instruction générale canadienne n° C-47 et qu'elle entend s'en prévaloir.

Dispense également la société de l'application de l'article 169 du Règlement afin de lui permettre de calculer le montant de son flottant en fonction de la valeur des parts en circulation.

– **The Men's Wearhouse, Inc.**

Dispense de l'application des dispositions, prévues au paragraphe 7 (a) de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3, dans le cadre du placement d'options de souscription de 1 000

actions ordinaires auprès de M. Brahm Faber. La dispense est valable tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera la réglementation prescrite aux États-Unis.

– **Neurochem Inc.**

Permission d'omettre au prospectus provisoire qu'elle entend déposer durant le mois d'octobre 1998 :

1. des états financiers vérifiés pour les exercices terminés les 30 septembre 1993 et 1994 au motif que les activités de la société à cette époque ne sont plus représentatives des activités actuelles de la société; et
2. des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998 aux conditions suivantes :
 - que le prospectus provisoire présente les états financiers non vérifiés; et
 - que le prospectus définitif présente les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 30 septembre 1998.

– **Patheon Inc.**

Dispense de l'obligation prévue à l'article 164 du Règlement, de déposer le supplément prévu à l'annexe IX.1, ainsi que de l'obligation prévue à l'article 58 du Règlement, de présenter dans son prospectus simplifié l'information indiquée dans la partie B de l'annexe IV, à la condition que Patheon Inc. satisfasse, lors du dépôt de son prospectus simplifié provisoire à la 2^e exigence de l'article 164 du Règlement, au motif que la société est admissible au régime de prospectus simplifié selon les dispositions de l'Instruction générale canadienne n° C-47 et qu'elle entend s'en prévaloir.

6.6 Dépôt de suppléments

– **General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée**

Réception du supplément de fixation du prix pour le mois d'août 1998 au prospectus simplifié définitif de General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée du 23 juillet 1998, visant le placement de billets à moyen terme.

Numéro de projet Sédar : 106492

7. OFFRES PUBLIQUES

7.1 Avis

– **Optus Natural Gas Distribution Income Fund (Westcastle Energy Trust)**

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 28 août 1998 concernant l'offre publique d'achat et d'échange de Optus Natural Gas Distribution Income Fund sur la totalité des parts de fiducie de Westcastle Energy Trust en contrepartie, au gré du porteur, contre chaque part de fiducie de Westcastle Energy Trust, de 0,3088 part de fiducie de Optus Natural Gas Distribution Income Fund ou de 5,70 \$ en espèces.

L'offre expire le 21 septembre 1998 à moins qu'elle ne soit prolongée.

7.2 Dispenses

7.3 Refus

8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Fonds d'investissement Royal inc. :

- **Angers, Manon**
- **Couillard, Jennifer**
- **Desjardins, José**
- **Duguay Abnesfeld, Jonathan**
- **Grenier, Yvon**
- **Jetté, Valérie**
- **Marzban Austin, Phero**
- **Pede, Rosanna**
- **Ruelland, Lorraine**
- **Sauvé, Stéphane**
- **Scichilone, Sofia**
- **Tardif, Andrée Sylvie**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. :

- **Arsenault, Maryse**
- **Beaulieu, France**
- **Bélanger, Jeannine**
- **Bélanger, Johanne**
- **Bélisle, Johanne**
- **Benoît, Pierre**
- **Bérard, Michel**
- **Boivin, Isabelle**
- **Boivin, Léo**
- **Boucher, Nathalie**
- **Boudreault, Laurier**
- **Camiré, Lyne**
- **Caron, Marie-Josée**
- **Chartier, Ginette**
- **Comtois, Louise**
- **Corbeil Guilbault, Line**
- **Côté, Jacques-Denis**
- **Cyr, Vital**
- **Dechamplain, Lynda**
- **Depatie, Louise**
- **Dubé Chouinard, Micheline**

- Dubuc, Jacques
- Duhamel, Chantal
- Dumesnil, Manon
- Duval, Carmelle
- Fafard, Clayre
- Fontaine Boutin, Charlotte
- Fontaine, Daniel
- Galarneau, Christiane
- Garon, Michèle
- Girard, Francine
- Grégoire, Louise
- Hamel, Julie
- Houde, Sylvie
- Jean, Carole
- Labrie Ménard, Louise
- Lachance, Léna
- Lamothe, Linda
- Laplante, Ginette
- Laplante, Sophie
- Larocque, Josée
- Laurin, Josée
- Laverdière, Linda
- Lavergne, Lise
- Lavoie, Claudine
- Leboeuf, Sylvie
- Leclerc, Pascale
- Lelièvre Provost, Linda
- Lelièvre, Manon
- Lemonde, Vicky
- Lessard, Lili
- McGee, Jacqueline
- Moisan, France
- Monfette, André
- Nadeau, Nancy
- Persechino, Anne-Marie
- Pinard, Raymond
- Plante, Lynda
- Purificação, Manuela Moreira
- Racicot, Martine
- Racine, Hélène
- Renaud, Alice
- Ricard Gravel, Rita
- Riverin, Jeanne-Mance
- Savignac, France
- Seery, Manon
- Simard, Marcel
- Simoneau, Nathalie
- Sisavane, Somchay
- St-Cyr, Manon
- St-Gelais, Claudine
- Talbot, Brigitte
- Tremblay, Guy
- Tremblay, Julie
- Trudel, Céline

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services Investors Limitée :

- Blais, Louise
- Charbonneau, Richard
- Côté, Léger
- Gendron, Bernard
- MacNeil, Karen
- Malette, Lucie
- Montanaro, Robert
- Plouffe, André
- Raymond, Guy
- Rivard, Jean
- Stergiotis, Denis
- Tremblay, Diane

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- Amireault, Lise
Investissements Assep Inc. (Les)
- Arguin, Odette
Fonds d'investissement Royal inc.
- Beaulieu, Guylaine
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
- Boisvert, Rémy-Pierre
Investissements Courvie Inc.
- Bourdeau, Diane
Fonds de Placement SFBN Inc.
- Capes, Denis
Placements Manuvie Internationale Ltée
- Chen, Winnie
Société de Valeurs Mobilières Banque Hongkong Inc.
- Denis, Germain
Placements Manuvie Internationale Ltée
- Dubois, Catherine
Planifications Plus Marcel Vachon Inc. (Les)
- Ferland, Lucille
Services Financiers Triathlon Inc.
- Hamel, Eugène
Courtage Placements Sunetco Inc.
- Ho-Yew, Moo Ching Evia
Consultants C.S.T. Inc.
- Lefebvre, Christian
Gestion Universitas Inc.
- Lepage, Marie-Josée
Investissements Assep Inc. (Les)

- **Letarte, Stéphanie**
Placements Manuvie Internationale Ltée
- **Montambault, Alexandre Joseph Gilles**
Fonds de Placements SFBN Inc.
- **Nadeau, Robert**
BLC Services Financiers Inc.
- **Nguyen, Dang Luu**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Patel, Asha**
Consultants C.S.T. Inc.
- **Ramdyal, Savitri**
Consultants C.S.T. Inc.
- **Robert, Normand**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Rochon, Bernard**
Fonds de Placements SFBN Inc.
- **Roy, Yves**
Société d'Investissement Balanced Planning
- **Sidaros, Kaddis**
Gestion de Fonds London Limitée
- **Vincent, Bernadette**
Fonds de Placements SFBN Inc.
- **Weinstein, Sandra**
Services d'Investissements Banque Hongkong Inc.

Erratum : Le nom du représentant suivant inscrit au Bulletin du 1998-09-04, Vol. XXIX, n° 34 aurait dû paraître comme suit :

- **Kovari, Robert**
Kronish, de Grosbois Inc.

8.3 Inscriptions conditionnelles

8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant responsable de l'établissement principal au Québec des personnes suivantes :

- **Monfet, Annie**
Groupe Financier Concorde Inc.
- **Sarno, Jocelyne**
Avantages, Services Financiers Inc.
- **Tremblay, Michel**
Gestion de Portefeuille Natcan Inc.

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Douglas, Murray Gordon**
Gestion Financière Talvest Inc.
- **Giurleo, Maria Teresa**
Valeurs Mobilières BCI Canada Inc.
- **Lovatt, William Wayne**
Gestion de Fonds London Limitée
- **Tepperman, William Nathaniel**
Consultants C.S.T. Inc.
- **Veilleux, Francis**
Placements T.A.L. Ltée (Les)

Erratum : Le nom du représentant suivant inscrit au Bulletin du 1998-07-31, Vol. XXIX, n° 29 aurait dû se lire comme suit :

- **Siddall, Robert Gunnar**
Société de Gestion d'Investissement GWL Ltée

Erratum : Le nom de M^{me} Angela Romanelli inscrite pour le compte de Valeurs Mobilières BCI Inc. au Bulletin du 1998-07-31, Vol. XXIX, n° 29 aurait dû paraître à cette section.

8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Lévesque Beaubien Geoffrion Inc. :

- **Benson, Joy Lori**
- **Boulé, Anne**
- **Coulombe, Martin**
- **Duplessis, Jacques**
- **Lapointe, François**
- **Lapointe, Gilbert**
- **Lapointe, Jacques**
- **Leblanc, Bruno Hugues**
- **Lecours, Lise**
- **Taschereau, Marie-Lyne**
- **Walker, Patrick**

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Bérard, Jean Frédéric**
Placements Banque Nationale inc.
- **Boucher, Marc-André**
Courtage F.M.D. Inc.
- **Breton, Myriam**
Planifications Plus Marcel Vachon Inc. (Les)

- **Brosseau, André**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Burbank, Susan**
Placements CIBC Inc.
- **Charbonneau, Martin**
Groupe Option Retraite Inc. (Le)
- **Charron, Luc**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Chavanel, Sylvie**
Groupe Option Retraite Inc. (Le)
- **Ciancio, Maria Luisa**
Placements CIBC Inc.
- **Claveau, Guy**
BLC Valeurs Mobilières Inc.
- **Cotroneo, Antonio**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Courchesne, Nicolas**
Whalen, Béliveau & Associés Inc.
- **Daoust, Marie-Claire**
Tassé & Associés, Limitée
- **Fabvre, Dominique**
Placements CIBC Inc.
- **Fares, Salwa**
Valeurs Mobilières Dubeau Ltée
- **Flechère Dumoulin, Catherine**
HSBC James Capel Canada Inc.
- **Fortier, Jacques**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Guy, Charles**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Haley, Donna Marie**
Valeurs Mobilières DPM Inc.
- **Houle, Daniel**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Johnson, Peter Edward**
BLC Valeurs Mobilières Inc.
- **Kocoris, James**
Valeurs Mobilières DPM Inc.
- **Lachapelle, Jacques**
Placements Manuvie Internationale Ltée
- **Laliberté, Raynald**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Lambinet, Magali**
BLC Services Financiers Inc.
- **Lefebvre, Yvan**
Placements Banque Nationale inc.
- **Lyssan, Edward**
Nesbitt Burns Limitée
- **Lussier, Bertrand**
Investissements Courvie Inc.
- **Marchand, Jean-Luc**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Mignault, François**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Miller, Jacqueline Elizabeth**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Mitton, Christian**
BLC Valeurs Mobilières Inc.
- **Nadeau, Guylaine**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Noël, Nathalie**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Normandin, Bruno**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Paulson, Daniel**
Yorkton Valeurs Mobilières Inc.
- **Payant, Ginette**
Placements CIBC Inc.
- **Pelletier, Louise**
BLC Valeurs Mobilières Inc.
- **Petit, Marie-Julie**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Plourde, Caroline**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Quenneville, Pierre**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Rivard, Martin**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Sawczynsyn, Stanley**
HSBC James Capel Canada Inc.
- **Shodjai, Farzad**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **St-Jean, Alain**
C.M. Oliver & Compagnie Limitée
- **Théorêt, Bernard**
Investissements B.B.A. Inc.
- **Tkalec, Tony**
Groupe de Gestion de Placement CT
Inc.

- **Trudeau, Jean-Louis**
Thomson Kernaghan & Cie Limitée
- **Voyer, Frédéric Sébastien**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Weynandt, Nicole**
Placements Manuvie Internationale Ltée

Erratum : Le nom des personnes suivantes auraient dû paraître à cette section :

au Bulletin du 1998-06-19, Vol. XXIX, n° 23

- **Banga, Jolly**
Consultants C.S.T. Inc.

au Bulletin du 1998-07-31, Vol. XXIX, n° 29

- **Grover, Rajesh**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)

8.6 Interruptions d'activités

Valeurs Mobilières Marleau, Lemire Inc.

Suspension des droits conférés par l'inscription au courtier en valeurs de plein exercice, vu la cessation de cette activité.

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements Banque Nationale inc., vu la cessation de cette activité :

- **Abdallah, Élie**
- **Comtois, Guy**
- **Gagné, Danie**
- **Larocque, Ginette**
- **Lavigueur, Johanne**
- **Martin, Ferdinand**
- **Théberge, Richard**
- **Zhang, Philippe**

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Angers, Charles**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Boucher, Marc-André**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Breton, Myrian**
BLC Services Financiers Inc.
- **Blondin, Marc-André**
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.

- **Chapdelaine, Marc**
Jones, Gable & Compagnie Limitée
- **Claveau, Guy**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Courchesne, Nicolas**
Lévesque Beubien Geoffrion Inc.
- **Dallaire, Louise**
Placements CIBC Inc.
- **Déry, Jacques**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Desmarais, Manon**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Di Lauro, Isabella**
Fonds d'investissement Royal Inc.
- **Fisette, Roland**
Investissements Courvie Inc.
- **Fléchère Dumoulin, Catherine**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Fragasso, Michel**
Groupe Financier Concorde Inc.
- **Gagnon, Ghislain**
Tassé & Associés, Limitée
- **Gauvreau, Yves**
Tassé & Associés, Limitée
- **Lacroix, Marc**
Whalen, Béliveau & Associés Inc.
- **Lalonde, Julie Anne Michèle**
Groupe de Gestion de Placement CT Inc.
- **Lamarche, Robert**
Tassé & Associés, Limitée
- **Lasalle, Jean Robert**
Placements Louis Journault Inc.
- **Lebel, Edouard Charles**
Nesbitt Burns Limitée
- **Lemieux, Carole**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Mansouri, Alain**
BLC Services Financiers Inc.
- **Miller, Jacqueline Elizabeth**
Nesbitt Burns Limitée
- **Mizrahi, Dan**
Refco, Valeurs Mobilières (Canada) Ltée
- **Monette, John Thomas**
Fonds d'investissement Royal inc.

- **Morel, Julie**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Motter, John**
Whalen, Béliveau & Associés Inc.
- **Murphy, Linda**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Noël, Nathalie**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Paulson, Daniel**
Loewen, Ondaatje, McCutcheon Limitée
- **Perron, Mireille**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Pelletier, Louise**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Phu, Thuc Man Annie**
Fonds de la Première Canadienne Inc.
- **Picard, Line**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Pichette, Robert**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Piette, Caroline**
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Plourde, Caroline**
Placements CIBC Inc.
- **Rancourt, Jean-Paul**
Placements Optifonds Inc.
- **Rivard, Martin**
Investissements Courvie Inc.
- **Rousseau, Nathalie**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Routhier, Lucien**
Tassé & Associés, Limitée
- **Roy, Marc**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Sawczynszyn, Stanley**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Savary, Jean-Pierre**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Saville, David James**
Valeurs Mobilières TD Inc.
- **Shodjai, Farzad**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Thompson, Kathleen Louise**
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Tkalec, Tony**
Services Financiers Tandem Inc.

- **Trombino, Roberto**
Nesbitt Burns Limitée
- **Trudeau, Jean-Louis**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Walker, Patrick**
Whalen, Béliveau & Associés Inc.

8.7 Radiations

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Albesi, Antoinette**
Gestion de Placements TD Inc.
- **Cheron, Cléo**
Mutuelle Investco Inc.
- **Couillard, Réjeanne**
Placements CIBC Inc.
- **Desseliers, Sylvie**
Placements PFSL du Canada Ltée (Les)
- **Ferlatte, Michel**
Gestion Universitas Inc.
- **Gagnon, Jean**
Obligations Montréal Inc.
- **Graham, Jennifer**
Placements CIBC Inc.
- **Heitner, Philip**
Jones Heward Gestion de Placements Inc.
- **Hutchison, Taylor Rutherford Kerr**
Groupe Financier Performa Limitée
- **Kajfasz, Kristopher**
Services Financiers Régale Ltée (Les)
- **Lefebvre, Lise**
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Lemieux, Carole**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Nyamkey, Isidore Tanoé**
Valeurs Mobilières Pro-Genesis Inc.
- **Poulin, Linda**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Ricard, Carol**
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)

- **Roy, Suzanne**
Placements CIBC Inc.
- **Thibault, Jacques**
Groupe Financier Performa Limitée
- **Trudel, Simon**
Services Financiers Altamira Ltée

Erratum : Le nom des personnes suivantes n'auraient pas dû paraître à cette section :

au Bulletin du 1998-06-26, Vol. XXIX, n° 24

- **Banga, Jolly**
Consultants C.S.T. Inc.

au Bulletin du 1998-04-17, Vol. XXIX, n° 14

- **Lefebvre, Suzanne**
Gestion de Placements Banque de Montréal Limitée.

8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de l'activité au Québec des personnes suivantes :

- **Fragasso, Michel**
Groupe Financier Concorde Inc.
- **Labadie, Daniel**
Avantages, Services Financiers Inc.
- **St-Pierre, Marc**
Gestion de Portefeuille Natcan Inc.

Erratum : Le nom de M. Nicola Romano inscrit pour le compte de Valeurs Mobilières BCI Inc. au Bulletin du 1998-07-31, Vol. XXIX, n° 29, n'aurait pas dû paraître à cette section.

Cessation de fonctions à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Biblow, Darcy R.**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Buckley, Glenn Edward Wilfred**
Capital Midland Walwyn Inc.
- **Chu, Man-Lau**
Refco, Valeurs Mobilières (Canada) Ltée
- **Donais, Gary Warren**
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée
- **Edwards, Anthony**
Deacon Capital Corporation
- **Fragasso, Michel**
Groupe Financier Concorde Inc.

- **Gillies, Bruce Kenneth Albert**
Goldman Sachs Canada
- **Groom, Carol Sue Scully**
ScotiaMcLeod Inc.
- **Lamarche, Robert**
Tassé & Associés, Limitée
- **Lawson, David Andrew**
Maison Placements Canada Inc.
- **Lebel, Edouard Charles**
Nesbitt Burns Limitée
- **Lindsay, James**
Deacon Capital Corporation
- **McKenzie, Brian James**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **McRae, Gerald Douglas**
Titres CT Inc.
- **Messina, Tina Annunziata**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Montelpare, John Ralph**
Service de courtage VERSUS Inc.
- **Neale, Jonathan William**
Corporation Financière Fortune (La)
- **O'Donnell, James John**
HSBC James Capel Canada Inc.
- **Peacock, Ross Stephen**
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Taylor, Paul Albert**
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Rudichuk, Daryl William**
Société de Valeurs First Marathon Limitée
- **Weinberg, Martin Sidney**
Conseillers en Valeurs Loring Ward (Les)

8.9 Dispenses

Dispense de l'obligation prévue à l'article 204 du Règlement concernant le lieu de résidence.

- **Kydd, George Alan**
- **Logsdail, Richard Merrill**
- **Nguyen, Dang Luu**
- **Rossides, Markos George**
- **Sheppard, Suzelle**
- **Tardif, Andrée Sylvie**

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec aux conditions suivantes :

- elles résident près de la frontière;
- elles sont inscrites à titre de représentant d'un courtier en valeurs inscrit auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

8.10 Exercice d'une autre activité

Les personnes suivantes sont autorisées par le courtier à exercer l'activité de planification financière :

- **Beauchamp, Linda**
Services d'Investissement Fiducie
Desjardins Inc. (Les)
- **Gingras, Christain**
Valeurs Mobilières Dubeau Ltée
- **Lussier, Bertrand**
Investissements Courvie Inc.

Erratum : Le nom de M. Vincent Coulombe inscrit pour le compte de Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les) aurait dû paraître à cette section dans le Bulletin du 1998-07-03, Vol. XXIX, n° 25

8.11 Refus

8.12 Divers

– **Horizon 360° et Associés Inc.**

Approbation de l'emprunt de 10 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de François Viau en faveur du conseiller en valeurs de plein exercice Horizon 360° et Associés Inc. Le solde des emprunts pour lequel François Viau renonce à concourir est de 50 000 \$.

– **Investissements Excel Inc.**

Approbation du projet d'entente de partage de commissions entre Investissements Excel Inc., courtier en épargne collective, et les Services Financiers G. Thibeault Inc., cabinet de courtier en assurance de personnes.

– **Groupe de Planification Financière DPM Inc.**

Approbation de l'entente de partage de commissions du 12 juin 1998, entre le courtier en épargne collective Groupe de Planification Finan-

cière DPM Inc. et le conseiller en valeurs de plein exercice Les Conseillers en valeurs Loring Ward.

– **Valeurs Mobilières DPM Inc.**

Approbation de l'entente de partage de commissions du 12 juin 1998, entre le courtier de plein exercice Valeurs Mobilières DPM Inc. et le conseiller en valeurs de plein exercice Les Conseillers en valeurs Loring Ward.

9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION

9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

– **Bell Canada International Inc.**

Consentement à la cession de 31 535 002 actions ordinaires.

<u>par</u> :	<u>en faveur de</u> :
BCI Telecom Holdings Inc.	3499201 Canada Inc.

– **CQI-Biomed International Inc.**

Consentement à la cession de 227 640 actions ordinaires.

<u>par</u> :	<u>en faveur de</u> :
Concept Québec International Inc.	Louise Bataille

– **Samax Gold Inc.**

Consentement au retour à la libre disposition au prorata de 8 446 720 actions ordinaires afin d'en permettre le dépôt dans le cadre de l'offre publique d'achat sur les titres de la société conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

9.2 Dispenses

9.3 Refus

9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

– **Idéal Métal Inc.**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

**ANNEXES -
AUTRES INFORMATIONS**

A. Dépôt de documents d'information

B. Déclarations d'initiés

C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec

pour la période du
26 septembre 1998 au 3 octobre 1998

Note : La présente liste est valide du 26 septembre 1998 au 3 octobre 1998

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
ABL Canada inc.	Prospectus	1995-12-15	Act. ord..	100	1998-12-31
Alimentation Couche-Tard inc.	Prospectus	1998-03-30	Act. subalt. « B »	100	2001-12-31
A.L. Van Houtte Ltée	Notice d'offre	1995-11-10	Act. subalt.	100	1998-12-31
Autostock inc.	Notice d'offre	1995-11-27	Act. ord.	100	1998-12-31
Axcan Pharma inc.	Prospectus	1995-12-15	Act. ord.	100	1998-12-31
Behaviour Communications inc.	Prospectus	1997-12-18	Act. subalt. « B »	100	2000-12-31
Bestar inc.	Notice d'offre	1995-03-20	Act. ord.	100	1998-12-31
Boutiques San Francisco inc. (Les)	Dispense	1995-12-08	Act. subalt. « B »	100	1998-12-31
Cenosis inc.	Prospectus	1998-08-24	Act. ord.	75	2001-12-31
Compagnie Circo Craft inc.	Notice d'offre	1995-05-31	Act. ord.	100	1998-12-31
Coreco inc.	Prospectus	1996-05-24	Act. ord.	100	1999-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Entreprises Microtec inc. (Les)	Prospectus	1996-12-12	Act. subalt.	100	1999-12-31
Good Fellow inc.	Notice d'offre	1997-01-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Groupe Coscient inc. (Le)	Prospectus	1996-12-05	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-05
Groupe Covitec inc.	Prospectus	1998-06-04	Act. ord.	100	2001-12-31
Groupe Film Telescene inc. (Le)	Prospectus	1997-06-20	Act. subalt. cat. B	100	2000-12-31
Groupe Informission inc.	Prospectus	1998-04-08	Act. ord.	100	2001-12-31
Groupe LG Technologies inc.	Prospectus	1996-06-04	Act. ord.	100	1999-12-31
Héroux Inc.	Notice d'offre	1998-08-12	Act. ord.	100	2001-12-31
Industries Lasonde inc.	Notice d'offre	1995-03-24	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31
Industries Spectra Premium inc. (Les)	Prospectus	1997-12-01	Act. subalt.	100	2000-12-31
Investissements Maxima inc.	Prospectus	1995-12-28	Act. ord.	100	1998-12-31
IPL inc.	Prospectus	1997-04-09	Act. ord.	100	2000-12-31
Labopharm inc.	Prospectus	1996-06-13	Act. ord.	100	1999-12-31
Laboratoires Aeterna inc. (Les)	Prospectus	1995-12-04	Act. subalt.	100	1998-12-31
Logistec Corporation	Dispense	1996-07-23	Act. subalt.	100	1999-12-31
MAAX inc.	Prospectus	1998-06-29	Act. ord.	100	2001-12-31
Memotec Communication inc.	Notice d'offre	1996-08-15	Act. ord.	100	1999-12-31
Micro Tempus inc.	Notice d'offre	1996-10-02	Act. ord.	100	1999-12-31
Mines McWatters inc.	Prospectus	1997-08-28	Act. ord.	100	2000-12-31
Mines Richmond inc.	Notice d'offre	1995-07-10	Act. ord.	100	1998-12-31
Mitec Télécom inc.	Notice d'offre	1998-04-09	Act. ord.	100	2001-12-31
Phoenix internationale Sciences de la vie inc.	Prospectus	1996-05-06	Act. ord.	100	1999-12-31
Primetech Électroniques inc.	Prospectus	1998-06-29	Act. ord.	100	2001-12-31
Prometic Sciences de la Vie inc.	Prospectus	1998-07-10	Act. subalt.	100	2001-12-31
Ressources MSV Inc.	Dispense	1995-12-06	Act. ord.	100	1998-12-31
Ressources Orléans Inc.	Dispense	1998-01-05	Act. ord.	100	2001-12-31

Commission des valeurs mobilières du Québec

1998-09-18 Vol. XXIX n° 36

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Roctest Ltée	Dispense	1996-12-09	Act. ord.	100	1999-12-31
Royal Aviation Inc.	Dispense	1995-11-27	Act. ord.	100	1998-12-31
Saturn (Solutions) Inc.	Prospectus	1996-02-23	Act. ord.	100	1999-12-31
Sico Inc.	Notice d'offre	1995-11-13	Act. ord.	100	1998-12-31
Shermag Inc.	Prospectus	1997-10-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Société minière Mazarin Inc.	Dispense	1995-11-23	Act. ord.	100	1998-12-31
Sodarcac Inc.	Notice d'offre	1995-11-22	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31
Systèmes de sécurité Unican Ltée (Les)	Prospectus	1996-03-22	Act. subalt. cat. B	100	1999-12-31
Technilab Pharma Inc.	Prospectus	1997-04-10	Act. ord.	100	2000-12-31
Tecsys inc.	Prospectus	1998-07-15	Act. ord.	100	2001-12-31
Télémedia Inc.	Notice d'offre	1996-01-01	Act. subalt. « A »	100	1999-12-31
Theratechnologies Inc.	Prospectus	1998-05-08	Act. ord.	100	2001-12-31
Unibroue Inc.	Prospectus	1997-05-15	Act. subalt.	100	2000-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	1997-04-01	Act. ord.	100	2000-12-31
Uniforêt Inc.	Prospectus	1995-06-27	Act. subalt. « A »	100	1998-12-31
Vêtements de Sport Gildan Inc.(Les)	Prospectus	1998-06-17	Act. subalt. « A »	100	2001-12-31